

PROJET ARTISTIQUE A BAGNEUX (92)
Une sculpture allée Maurice Langlet

APPEL A CANDIDATURES

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :

Le 10 janvier 2025



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|---|
| TABLE DES MATIERES..... | 2 |
| 1 Préambule | 3 |
| 2 Contexte | 3 |
| 2.1 La résidence Maurice Langlet | 5 |
| 3 Objet de la consultation..... | 5 |
| 4 Modalités et conditions de consultation | 5 |
| 4.1 Composition du dossier de consultation | 5 |
| 5 Médiation culturelle et artistique | 5 |
| 6 Enjeux et objectifs | 6 |
| 6.1 Enjeux et objectifs..... | 6 |
| 7 Prix..... | 6 |
| 7.1 Montant du marché | 6 |
| 7.2 Versements du Prix | 6 |
| 8 Pièces constitutives de la candidature..... | 7 |
| 9 Critères de jugement..... | 7 |
| 9.1 Candidatures | 7 |
| 9.2 Offres | 7 |
| 10 Calendrier prévisionnel et exécution des missions | 7 |
| 11 Obligations juridiques, fiscales et administratives | 8 |
| 12 Obligation de discrétion..... | 8 |
| 13 Assurance..... | 8 |
| 14 Litiges..... | 8 |

1 **Préambule**

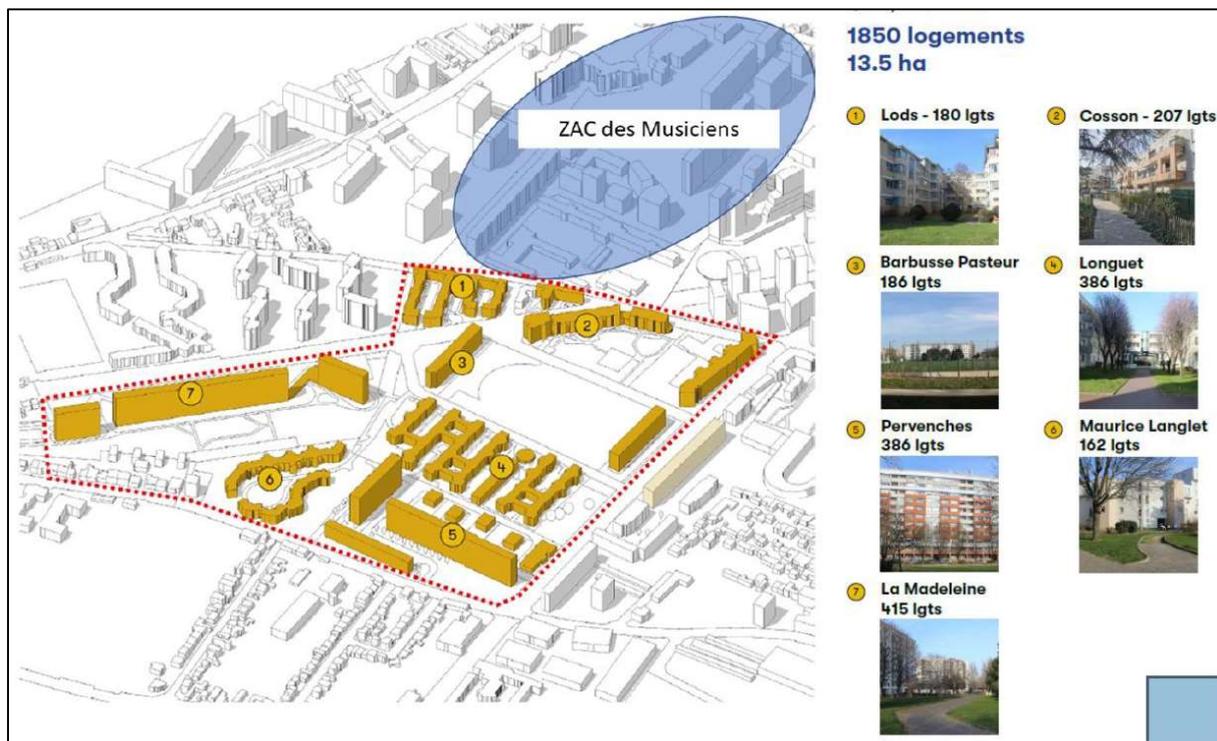
Seqens est un acteur global du logement en Ile-de-France, qui s'illustre par une présence forte sur l'ensemble du territoire francilien dans plus de 330 communes avec un parc de 106 000 logements, dont 12 000 logements spécifiques et 250 000 locataires.

Seqens, devient en 2022, la première Société à mission, du groupe Action Logement, portée par ses 1 600 collaborateurs et dotée d'une raison d'être « Donner à chacun sa chance en innovant pour l'habitat » et d'objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux inscrits dans ses statuts, qui constituent désormais sa mission.

Seqens soutient également l'installation de projets artistiques et participatifs, convaincu qu'un accompagnement artistique assure des conditions favorables au développement de lien sociaux, à l'accompagnement au changement, valorisant ainsi l'histoire personnelle et collective des habitants. Seqens est devenu signataire de la charte « 1 immeuble 1 œuvre » en janvier 2023.

2 **Contexte**

Le quartier Champ-des-Oiseaux auquel appartient le site de Bagneux Langlet objet du présent appel à candidature s'inscrit dans l'histoire de la ville et de l'architecture moderne. En effet, les premiers bâtiments du quartier ont été construits dans les années 30 par les architectes Beaudouin et Lods. A l'origine cité jardin Lindberg est devenue cité du Champ des Oiseaux.



SEQENS est fortement implanté sur Bagneux et représente près d'un tiers du patrimoine social de la ville. Le quartier du champ des Oiseaux fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion urbaine avec un souhait de continuité nord sud et la prolongation d'une voie verte, du pôle gare (terminus ligne 4) vers la résidence Allée Maurice Langlet et le quartier « La venelle des Charpentier. »

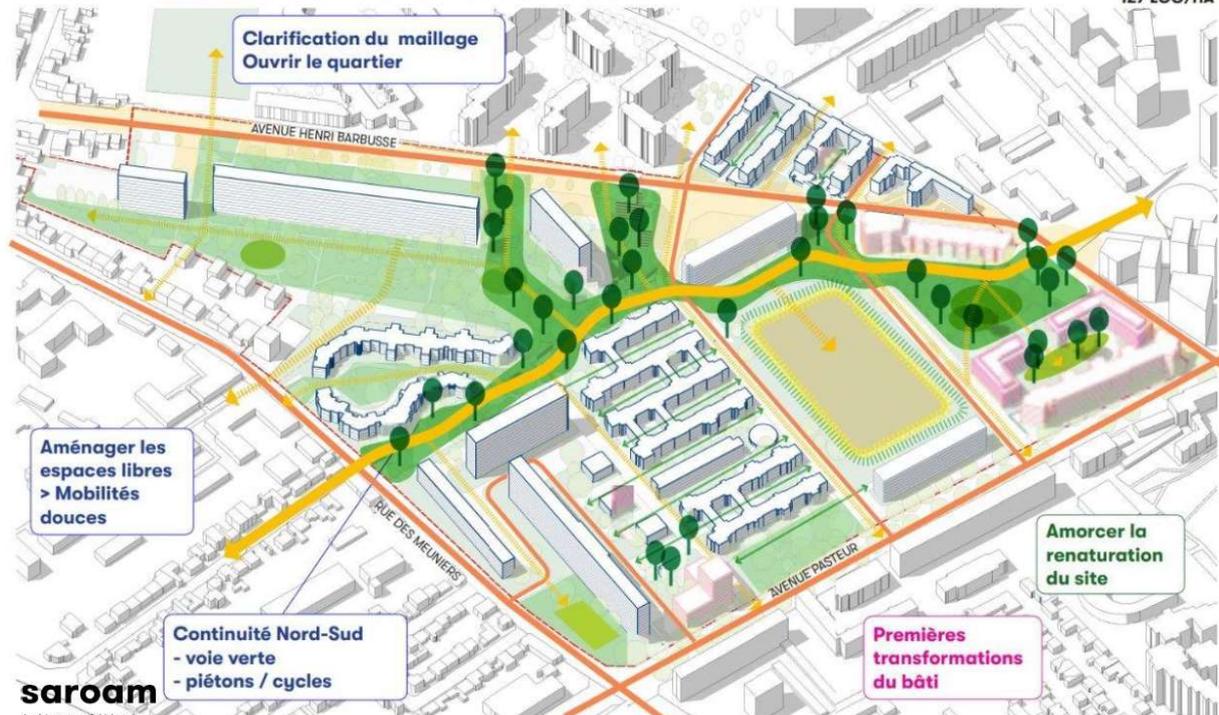


PLAN D'INTENTIONS - HORIZON 2030

LE CHAMP DES OISEAUX S'OUVRE SUR LA VILLE

> FEUILLE DE ROUTE POUR LES ESPACES LIBRES ET LE BÂTI

13.5 HA
1 856 LOGEMENTS SOCIAUX
127 LOG/HA



saroam
Architecture & Urbanisme

2.1 La résidence Maurice Langlet

Construite en 1984, la résidence comprend 162 logements répartis en 2 bâtiments (98 et 64 logements) de R+3 à R+6. D'important travaux de réhabilitation en milieu occupé sont en cours d'achèvement.

- Les façades sont entièrement reprises (isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures et création de SAS thermique)
- A l'intérieur des logements, réfection des pièces humides et remplacement des portes palières.

3 Objet de la consultation

La résidence Allée Maurice Langlet achève sa transformation et dans ce cadre Seqens souhaite marquer la fin des travaux par la mise en place d'une sculpture située en son centre.

Cette première œuvre initierait un parcours artistique à développer dans le cadre d'une réflexion urbaine en cours à l'échelle du quartier Champs des Oiseaux.

Le projet, original et in situ devra valoriser l'identité de la résidence, du quartier et de ses habitants.

4 Modalités et conditions de consultation

Seuls les artistes de moins de 35 ans sont invités à remettre leur candidature.

Les candidatures sont à adresser, en format PDF à ariane.roulier@seqens.fr avant le **10 janvier 2025 à 12h**.

La consultation se déroulera en 2 temps, 1 phase candidature, objet de la présente consultation et une seconde phase offre qui permettra aux artistes retenu.es lors de la première phase de remettre une esquisse.

De 2 à 4 artistes seront amené.es à remettre une esquisse. Une rémunération de 1000 euros est prévue.

4.1 Composition du dossier de consultation

- Le présent document
- Document sur l'histoire de la cité « Champ des Oiseaux »
- Plan de masse du site
- Présentation du programme de travaux

5 Médiation culturelle et artistique

En accompagnement de ce travail artistique, SEQENS va missionner un.e médiateur.ice culturelle et artistique afin d'accompagner les habitants et l'artiste dans la réussite de ce projet.

Dans le cadre du projet de médiation qui sera élaboré, l'artiste sélectionné devra donc prendre en compte des temps de présence sur le site.

6 Enjeux et objectifs

6.1 Enjeux et objectifs

. Les **principaux enjeux** sont les suivants :

- **Enjeux urbains :**
 - o Valoriser l'histoire et l'identité de la résidence, du quartier et de ses habitants
 - o Accompagner la transformation du site

- **Enjeux sociaux :**
 - o Soutenir et dynamiser les liens sociaux
 - o Créer les conditions pour que les habitant.es s'expriment, et soient fières du projet artistique.

- **Enjeux culturels :**
 - o Valorisation du patrimoine existant
 - o Créer la rencontre entre les habitant.es et l'art contemporain.

SEQENS poursuit ainsi **plusieurs objectifs** :

- Amener de l'art et la culture au plus près des habitants
- Améliorer/embellir le cadre de vie, l'attractivité du territoire
- Valoriser son patrimoine
- Accompagner le changement, créer du lien avec et entre les habitants

7 Prix

7.1 Montant du marché

Le budget maximum du projet est de **30 000 HT**. Ce montant inclut :

- Rémunération de l'artiste
- Production de l'œuvre comprenant l'ensemble des matériaux nécessaires, transport et installation
- Temps de présence et actions nécessaires à la médiation du projet (par exemple ateliers en lien avec le médiateur), rencontre avec les habitants.

7.2 Versements du Prix

Le montant de la rémunération pourra être facturé à chaque étape du projet validée par SEQENS.

Les notes d'honoraires seront payées **30 jours** fin de mois au plus tard après réception de la facture.

Les factures seront à adresser à l'adresse suivante accompagnées du numéro de marché qui vous sera fourni.

factures.comptabilité.investissement@seqens.fr

8 Pièces constitutives de la candidature

Le porteur de projet devra fournir les pièces suivantes :

- Une note d'intention (3 à 6 pages maximum) comprenant l'intention envisagée quant au projet, la compréhension du site et des enjeux, et si possible expérience de médiation
- Adéquation de l'intention avec le budget envisagé et engagement à respecter le budget
- Un porte folio
- Un CV
- Inscription à la Maison des Artistes ou n° de SIRET
- Attestation sur l'honneur de non-interdiction de soumissionner

9 Critères de jugement

9.1 Candidatures

Les candidatures seront étudiées par Seqens qui sera accompagné d'une professionnelle de l'art, et de la sculpture en particulier.

A l'issue de cette première phase, entre 2 et 4 artistes, si possible à parité homme/femme seront retenus afin de remettre une esquisse.

La remise d'esquisse sera rémunérée 1 000 euros.

9.2 Offres

La seconde phase se déroulera en plusieurs temps.

- 1) Les 2, 3 ou 4 artistes retenus rencontreront les habitants afin de se nourrir de leur vécu, attentes, envie, histoire, etc... Les artistes seront accompagnés du médiateur et du conseil artistique de Seqens.
- 2) A la suite de cette rencontre, les artistes remettront une esquisse qu'ils présenteront lors de la tenue d'un jury auquel participera Seqens, la ville et des représentants habitants.
- 3) Choix de l'artiste

10 Calendrier prévisionnel et exécution des missions

- Réception des candidatures : vendredi 10 janvier 2025
- Choix des 2, 3 ou 4 artistes : semaine du 3 février 2025
- Rencontre artistes/habitants : semaine du 10 février 2025
- Remise des offres : lundi 17 mars
- Choix de l'artiste : 1^{ère} quinzaine d'avril 2025
- Inauguration : juin 2025

11 Obligations juridiques, fiscales et administratives

Le Titulaire fera son affaire personnelle pendant l'exécution du Marché de l'accomplissement de toutes les formalités juridiques, fiscales et administratives relatives aux Missions de telle sorte que l'Acheteur ne soit jamais inquiété à ce sujet.

12 Obligation de discrétion

Le titulaire et ses éventuels sous-traitants ont une obligation de discrétion concernant les informations auxquelles ils auront accès au cours de leurs missions. A ce titre, ils ont une obligation de confidentialité concernant les informations et les documents qui leurs sont communiquées dans le cadre du présent marché.

13 Assurance

Dans son offre et avant tout commencement d'exécution, le Titulaire (et le cas échéant chacun de ses sous-traitants) doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité vis-à-vis du Maître d'Ouvrage et des tiers pour l'ensemble de ses missions et interventions.

14 Litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable toutes difficultés qui pourraient survenir entre elles portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente commande. A défaut de résolution amiable, tout litige relatif au présent marché sera porté devant les Tribunaux compétents.